**PRESSE & MÉDIAS**

**Accréditation GÉRARDMER 2017**

L’accréditation permet d’identifier les professionnels des médias et journalistes présents pendant la durée du Festival et, sur présentation d’un badge nominatif remis à leur arrivée à Gérardmer, de leur offrir l’accès sous certaines conditions à l’ensemble des lieux de projection et séances programmées.

Le système de billetterie mis en place par le Festival de Gérardmer permet à tout accrédité de réserver à l’avance les séances auxquelles il souhaite assister. Cette réservation peut être effectuée en ligne ou sur l’un des postes PC en accès libre à l’Espace Tilleul ou à la MCL.

Tout accrédité bénéficie d'un **Espace personnel,** accessible après saisie du numéro de Festivalier via le site internet du Festival, pour consultation de la liste des séances réservées, impression de l’agenda personnalisé des séances…

Plusieurs réservations de séances peuvent être effectuées en même temps pour un même numéro de Festivalier.

Il est également possible d’annuler soi-même en ligne toute réservation inutile.

Il n’est plus nécessaire d’imprimer son billet de réservation pour accéder à la séance. Seuls suffisent la présentation du badge au contrôleur à l’entrée de la salle et le flashage de son QR Code actualisé (voir « Comment utiliser son accréditation » ci-dessous).

**Qui peut demander une accréditation Presse & Médias ?**

La demande d’accréditation **Presse & Médias** doit être effectuée au même nom que celui qui figure sur le justificatif professionnel demandé.

Il ne peut être délivré quedeux accréditations maximum pour une même société ou même structure.

Si le professionnel demandeur est accompagné, l’accréditation pour son accompagnant pourra être accordée dans la limite des deux accréditations accordées pour la même société ou même structure.

Activités ouvrant droit à l’accréditation Presse & Médias :

* Presse écrite
* Télévision
* Radio
* Internet
* Journaliste : joindre une copie de la carte de presse, une lettre du rédacteur en chef, une copie des éventuels articles/sujets réalisés et le détail de ce qui est envisagé en couverture médiatique
* Photographe : joindre une lettre du rédacteur en chef de l’agence ou du support avec d’éventuelles photos parues dans la presse
* Attaché de presse

**Comment procéder ?**

La date limite pour l’envoi des demandes d’accréditation est fixée au**mercredi 18 janvier 2017**.

Après cette date, le Festival n’est plus en mesure de délivrer d’accréditation.

Si les conditions ouvrant droit à une accréditation Presse & Médias sont bien remplies, merci d’adresser à l’adresse mail indiquée selon la rubrique professionnelle concernée :

* le formulaire de demande d’accréditation (à remplir en ligne sur le site internet du Festival www.festival-gerardmer.com)
* une photo d’identité (format jpeg, 300 dpi) enregistrée selon NOM (en majuscules) et Prénom
* tout justificatif professionnel.

PAR MAIL

Presse & Médias Grand Est [presse@festival-gerardmer.com](mailto:presse@festival-gerardmer.com)  
Presse nationale [presse@lepublicsystemecinema.fr](mailto:presse@lepublicsystemecinema.fr)

PAR COURRIER

Formulaire d’accréditation =Grand Est= À adresser à FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM FANTASTIQUE – 29 avenue du 19-Novembre – BP 105 – 88403 Gérardmer Cedex

Formulaires d’accréditation =National= À adresser au PUBLIC SYSTÈME CINÉMA – 25 rue Notre-Dame-des-Victoires – 75002 Paris

À réception de la demande, le service du Festival concerné par le type d’accréditation pouvant être accordée envoie au demandeur :

* un email de confirmation, mentionnant en particulier le numéro de Festivalier permettant de réserver à l’avance ses séances en ligne, avant ou pendant le Festival
* ou à défaut, une demande de justificatifs complémentaires ou le refus de l’accréditation demandée.

Le Festival se réserve le droit d’accepter ou de refuser la demande si le type d’activité pouvant ouvrir droit à l’accréditation Presse & Médias ne paraît pas suffisamment justifié.

Toute demande incomplète sera systématiquement refusée.

**Où retirer son accréditation ?**

Le badge d’accréditation peut être retiré à Gérardmer à partir du **mercredi 25 janvier** au Bureau du Festival :

Espace Tilleul – 16 rue Charles-de-Gaulle (face au Grand Hôtel & Spa)

Horaires : 8h30 – 20h00 (fermeture à 17h le dimanche 29 janvier 2017)

Merci de se munir d’une pièce d’identité pour le retrait de son accréditation.

**Comment utiliser son accréditation ?**

L’accréditation est personnelle, nominative et non cessible.

L’accréditation donne accès, dans la limite des places disponibles, à toutes les salles du Festival (Espace LAC | Cinéma du Casino | MCL | Paradiso) et à toutes les séances programmées (sauf celles mentionnées comme uniquement accessibles sur invitation : cérémonies d’Ouverture et de Clôture).

Pour réserver à l’avance ses séances :

Cette réservation de séance peut être effectuée en ligne ([www.festival-gerardmer.com](http://www.festival-gerardmer.com)) ou sur l’un des postes PC en accès libre à l’Espace Tilleul ou à la MCL, en saisissant le numéro de Festivalier figurant sur le badge d’accréditation. Ce numéro est communiqué par mail avant le Festival, au moment de l’acceptation de la demande d’accréditation.

Il est possible de réserver ses séances à l’avance pour n’importe quel jour ou n’importe quelle séance du Festival, **à compter du** **jeudi 19 janvier 2017** – le lendemain de la mise en ligne de la grille horaire des séances du Festival 2017 – et tant que des places restent encore disponibles à la réservation.

**À partir de l’ouverture des réservations**, toute annulation de réservation faite par un Festivalier est remise immédiatement à la disponibilité des autres Festivaliers.

**Pendant le Festival**, le solde des places restant disponibles à la réservation pour chaque catégorie d’Accréditations est mis en ligne la veille pour les séances du lendemain. **Vérifiez donc la veille en fin de matinée !** La réservation que vous n’aviez pas pu obtenir est peut-être désormais possible.

**Attention !** L’accrédité ne peut réserver plus de 6 séances par jour toutes salles confondues. Cette limite passe à 7 séances maximum – dont 3 maximum à l’Espace LAC – pour la seule journée du samedi 28 janvier avec la programmation à l’Espace LAC de la Nuit décalée (3 films de la Nuit = 1 séance).

La réservation en lignen’est possible que jusqu’à 15 minutes avant le début de la séance.

Tout accrédité bénéficie d'un **Espace Festivalier** accessible via le site internet du Festival après saisie de l’email et du numéro de Festivalier, dans lequel le récapitulatif des réservations effectuées peut à tout moment être consulté et imprimé.

À partir de son Espace Festivalier, il est possible et recommandé d’**annuler soi-même** en ligne toute réservation devenue inutile.

**Attention !** La réservation en ligne n’est **pas obligatoire** mais elle est **conseillée** pour les séances, les films ou les lieux du Festival à forte affluence.

Si la réservation d’une séance est indiquée comme non disponible pour la catégorie de votre Pass, **cela ne veut pas dire que la séance est complète !** Il restera toujours la possibilité soit de vérifier la veille que de nouvelles places sont disponibles à la réservation, soit d’avoir accès à la séance en « Dernière minute » sans réservation préalable dans la limite des places restant disponibles en salle.

**Les cérémonies d’Ouverture et de Clôture**, accessibles sur invitation, ne sont pas ouvertes à la réservation en ligne. Cependant, à titre exceptionnel pour ces cérémonies et la projection du film qui suivra, les organisateurs du Festival pourront décider qu’un quota de places sera ouvert à la réservation des Accréditations et des Pass Festival. Et l’accès « Dernière minute » (sans invitation ni réservation) est toujours possible pour toute personne munie de son badge **dans la limite des places restant disponibles dans la salle** avant la projection du film.

Pour entrer dans la salle :

Une file d’attente **« Avec réservation »** est destinée aux festivaliers ayant réservé en ligne. Il est impératif de présenter au contrôleur le **QR Code du** **badge** nominatif avec lequel la réservation de la séance a bien été effectuée, afin qu’il puisse être flashé à l’entrée de la salle.

L’entrée en salles se fait dans l’ordre d’arrivée des festivaliers dans les files d’attente.

La réservation ne garantit l’entrée que **jusqu’à 5 minutes avant le début de la séance**.

La réservation en ligne ne donne pas d’attribution d’un numéro de siège dans la salle ou à la séance indiquée.

Rappel : Il n’est plus nécessaire d’imprimer son billet de réservation pour accéder à la séance. Seuls suffisent la présentation du badge au contrôleur et le flashage du QR Code actualisé.

Pour entrer en salle SANS réservation :

Si aucune réservation n’a pu être faite avant la séance, il reste possible pour l’accrédité :

* de se placer et d’attendre dans la file « Dernière minute » à l’entrée de la salle
* pour une entrée possible 5 minutes seulement avant le début de la séance
* accès possible sur présentation du badge d’accréditation et uniquement s’il reste des places disponibles dans la salle

En l’absence de réservation, l’accès à toute séance en « Dernière minute » ne peut être garanti.